



BULLETIN D'INSCRIPTION A.A.S FRESNES Natation SAISON 2021 - 2022

Responsables Carole et Lydie

Mail : ecoledenat-gb@aasfresnes-natation.fr

Débutants grand bain (7,8 ans) 2014-2013

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les vestiaires.

- Mercredi (45 minutes) : 17h30-18h15 18h15 - 19h00
 Samedi (45 minutes) : 9h30-10h15 10h15 - 11h00 11h30 - 12h15

Tarifs : Fresnois : 180 € (3 chèques de 60 €) - Extérieurs : 210€ (3 chèques de 70 €)

Les tarifs comprennent 40€ de frais fixes non remboursables.

Compte tenu de la situation nous demandons 3 chèques. Ces chèques seront débités au début de chaque trimestre (octobre, janvier et avril).

NOM:..... Prénom :

Date de naissance (obligatoire)

NOM Parent (si différent) :

Adresse :

Code Postal :.....Ville :

Téléphone :

Mail (écrire en majuscules):

Dossier d'inscription :

- 1 certificat médical **obligatoire**
- cotisation annuelle en 3 chèques à l'ordre de l'A.A.S FRESNES Natation.
- 1 photo

Pour toute demande de facture ou attestation CE, merci de fournir **une enveloppe timbrée.**

Dossiers à déposer dans la boîte aux lettres Aasfresnes Natation à l'extérieur de la piscine

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

Les cours ont lieu toute l'année sauf vacances scolaires zone C.

Autorisation de publication, protection du droit à l'image.

J'autorise/n'autorise pas (1) l'AASFRESNES Natation à photographier ou filmer l'enfantdans le cadre des activités de natation (entraînements, compétitions, stages, goûters, animations diverses, etc.) et ceci à des fins d'exposition, presse écrite et/ou télévisée, brochures papier et publication internet sur le site : <http://www.aasfresnes-natation.fr>.

(1) Rayer la mention inutile

J'ai pris connaissance du règlement intérieur sur le site. Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé

A :..... le Signature :

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification qui le concerne. »

Cadre réservé à l'administration :

Fiche d'inscription - Certificat médical - Photo - Enveloppes - Règlement